

la Renaissance

du Loir & Cher

RLC



20 OCTOBRE 2023
N° 3169

1,70 €

3, RUE D'ARTOIS - 41000 BLOIS - RÉDACTION - DIFFUSION - PUBLICITÉ : 02.54.78.12.44 - FAX : 02.54.74.19.67 - ANNONCES LÉGALES : TÉL. : 05.56.44.72.24 - FAX : 05.56.44.23.70

Homage

La France meurtrie après le drame

>> lire en page 2



M^e CORNET
COMMISSAIRES - PRISEURS
BLOIS - ROMORANTIN - ORLEANS

VENTES AUX ENCHERES
Lundi 23 octobre. Blois : **JOUETS ANCIENS**
Jeudi 26 oct. Orléans : **AFRIQUE**
Samedi 28 oct. Orléans : **ARTS DU XXEME**
Vendredi 3 nov. Orléans : **CHASSE St Hubert**
Samedi 4 nov. Blois : **TROUPES COLONIALES**
Samedi 25 nov. Blois : **CHATEAU NORMAND**

ESTIMATIONS GRATUITES
Bijoux - Tableaux - Objets d'art - Mobilier
Vendredi 3 nov. (10h-12h / 14h-17h):
BLOIS - 32 av. Maunoury
Mercredi 8 nov. (10h30-12h30):
ROMORANTIN - 2 rue de la Tour
Sur photos: blois@poussecornet.com

02 54 78 45 58 - blois@poussecornet.com - www.poussecornet.com

RLC

Dossier de la rédaction

Toujours plus de solidarité

>> lire en pages 4 à 8

RLC

Jeune talent

Amandine Asselin, une jeune femme au cursus en béton

>> lire en page 9

**OFFRE
CRESCENDO**

**100€
OFFERTS**
— tous —
— les —

**500€
D'ACHAT***

OUVERT LES 1^{ER} & 11 NOVEMBRE

* Offre valable du 19 octobre au 19 novembre 2023 (jusqu'au 18/11/23 pour les magasins fermés les dimanches). Remise immédiate de 100 € par tranche de 500 € d'achat hors frais de livraison, non valable sur collections Meubles CELIO. Offre non cumulable avec autres avantages et promotions, non applicable sur commandes en cours. Photo non contractuelle.



**CENTRE CIAL CAP SUD
CHAMBRAY-LÈS-TOURS**

3 rue Alexandra David-Néel
à côté de CULTURA - Tél : 02 47 39 15 64

SAS JBE CONCEPT 37 - RCS 794 735 365 - Commerçant indépendant
exploitant la marque Mobilier de France

ANNONCES ADMINISTRATIVES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne

Par arrêté n°18-2023 le Président du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, Monsieur Pascal BIOULAC, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Grande Sologne, arrêté par délibération n°2023-03 du Comité syndical le 9 février 2023.

Par décision n°E23000154/45 en date 25 septembre 2023, M. le Président du Tribunal administratif d'Orléans a désigné une Commission d'enquête composée de Monsieur Bernard DUCATEAU, Président commissaire-enquêteur, Monsieur Olivier ALLEZARD, membre titulaire commissaire-enquêteur et Monsieur Claude MARTIN, membre titulaire commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Louis HAYN, membre suppléant commissaire enquêteur.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du SCoT du Pays de Grande Sologne qui est de la compétence du Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne. Le SCoT est un document de planification qui fixe pour les vingt prochaines années des orientations et objectifs concernant, notamment, l'urbanisme, l'habitat, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les transports, l'agriculture, la transition énergétique, la santé, etc. Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Préalablement à son adoption par le Conseil syndical du Pays de Grande Sologne, le projet de SCoT est soumis à une enquête publique qui se déroulera du **lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 6 décembre 2023 à 17h00**.

Le dossier soumis à l'enquête comprend le projet arrêté du SCoT. Il se compose d'un résumé non technique, d'un rapport de présentation scindé en 3 tomes, d'une évaluation environnementale, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), d'un bilan de la concertation et de la délibération n°2023-03 du comité syndical du Pays de Grande Sologne arrêtant le projet de SCoT. Le dossier d'enquête publique comprendra également les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) réceptionnés par le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, celui de l'Autorité Environnementale et une annexe constituée d'un recueil de pièces administratives.

Le siège du Syndicat du Pays de Grande Sologne, situé 14 avenue de l'Europe à Lamotte-Beuvron (41600), est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Le dossier d'enquête publique du projet du SCoT « Grande Sologne » sera consultable :

- en version informatique sur le site internet du SCoT du Pays de Grande Sologne : <https://scotgrandesologne.proscot-eau.fr/> ;

- en version papier dans les 3 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés ci-dessous :

- **Siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne et de la communauté de communes de Cœur de Sologne**, 14 avenue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Sont exceptés les jours fériés

- **Siège de la Mairie de Neung-sur-Beuvron**, 1 rue des Anges - 41210 Neung-sur-Beuvron

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h

Le vendredi de 14h30 à 17h30

Sont exceptés les jours fériés

- **Siège de la Mairie de Salbris**, 33 boulevard de la République - 41300 Salbris

Le lundi de 14h30 à 17h30

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30

Sont exceptés les jours fériés

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessus. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président commissaire enquêteur, disponibles dans les 3 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessus ;

- par voie postale, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne », à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête à l'adresse suivante : Synd14, avenue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron.

- par courriel, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne », adressé à : contact@grande-sologne.com

Les commissaires enquêteurs tiendront également des permanences pour recevoir les observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et horaires définis ci-dessous :

- **Siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne**, 14, rue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron

Le 6 novembre 2023 de 9h à 12h

Le 6 décembre 2023 de 14h à 17h

- **Mairie de Neung-sur-Beuvron**, 1, rue des Anges - 41210 Neung-sur-Beuvron

Le 16 novembre 2023 de 9h à 12h

Le 29 novembre 2023 de 9h à 12h

- **Mairie de Salbris**, Salle Waquet, 52, Bd de la République - 41300 Salbris

Le 16 novembre 2023 de 14h30 à 17h30

Le 29 novembre 2023 de 14h30 à 17h30

Les observations adressées par courrier postal, par voie électronique ainsi que celles reçues sur les registres papier des différents lieux d'enquête, seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, à la Préfecture du Loir-et-Cher, au siège du Pays de Grande Sologne, aux jours et heures habituels d'ouverture hors jours fériés, et dans les lieux d'enquête publique pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables sur le site internet dédié au SCoT de Grande Sologne : <https://scotgrandesologne.proscot-eau.fr/>. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et au cours de l'enquête publique, sera approuvé par délibération du Comité syndical du Pays de Grande Sologne. Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, à l'adresse postale suivante : Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, 14, avenue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron.

Des informations sur cette enquête peuvent également être obtenues par courriel à l'adresse suivante : contact@grande-sologne.com

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les observations du public, sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

Pascal BIOULAC, Président

9410129

Lycée François-Philibert Dessaignes
Blois

AVIS DE MARCHÉ

M. Eric GALICE-PACOT, Proviseur, 12 rue Dessaignes, BP 20719, 41007 BLOIS CEDEX

Objet : FOURNITURE DE PRODUITS SURGELES

Forme du marché : marché alloti en 5 lots

Lot 1 : Viandes surgelées

Lot 2 : Fruits et légumes surgelés

Lot 3 : Produits élaborés, entrées et pâtes salées surgelés

Lot 4 : Desserts, pâtes et viennoiseries surgelées

Lot 5 : Produits de la pêche surgelés

Procédure : procédure adaptée

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Qualité des produits : 50%.

- Coût portion du produit : 40%

- Capacité technique du candidat : 10 %

Date d'envoi à la publication : 05/10/2023

Remise des offres : vendredi 10 novembre 2023 à 10h00

Pour consulter et retirer le DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, connectez-vous sur : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/110594/show> (référence : PAJI/23/06554)

Destination Santé

Peut-on être accroc au fromage ?

Les produits laitiers constituent de puissants pourvoyeurs de calcium, minéral essentiel à la formation et à la solidité de nos os et de nos dents. A l'image des fromages bien sûr, qui peuvent renfermer d'autres éléments tels que la caséine, soupçonnée d'effets addictifs.

« Le fromage, c'est vraiment du crack. Une étude révèle que le fromage crée une dépendance aussi grande que la drogue », titrait le New York Times, en octobre 2015. L'auteur s'appuyait ainsi sur une étude de chercheurs de l'Université du Michigan à Ann Arbor, centrée sur les aliments susceptibles de créer une dépendance ; dont le fromage fait partie.

Celui-ci renferme en effet de la caséine, une substance protéique contenue dans le lait, qui se coagule sous l'action de la présure (un coagulant du lait d'origine animale) ou d'un acide. Lors de la digestion, celle-ci libère des opiacés appelés casomorphines. Ce qui signifie qu'elle activerait les récepteurs cérébraux associés à la dépendance.

De là à évoquer une dépendance...

L'emploi du conditionnel reste toutefois de rigueur. « L'ingestion de produits laitiers contenant de la bêta-casomorphine n'est pas susceptible de devenir l'objet d'une dépendance », statuait une équipe new-yorkaise, en 1994. Depuis, si quelques études ont effectivement classé la caséine parmi les peptides opioïdes exogènes – par l'alimentation – il semble toutefois hâtif d'évoquer une véritable dépendance. En tout cas en l'état actuel des connaissances de la science sur le sujet.



Nos atouts

- Parution sur la France entière
- Publication papier ou sur le web
- Service ouvert 24h/24 - 7j/7
- Tarif et attestation de parution immédiats
- Réception immédiate de la facture par mail

Renseignements : **05.56.44.72.24**

VOTRE SOLUTION ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES SUR TOUTE LA FRANCE

Les Experts

BY ALC RÉGIE

L'actualité des professionnels du chiffre et du droit dans le grand Sud-Ouest

par les équipes d'ALC Régie / PMSO

NOS HEBDOMADAIRES à votre service

DANS 15 DÉPARTEMENTS

Pour vos annonces légales : ANNONCES.LEGALES@ALCREGIE.COM

BLOIS

Un élève boulanger électrisé au Campus des métiers

PAGE 4

Grosfillex
FENÊTRES

Votre fabricant aluminium en Loir-et-Cher

PORTAILS - FENETRES PVC BOIS ALU
AUTOMATISMES - VOIETS BATTANTS/ROULANTS
PORTES DE GARAGES

MLC
FABRICANT ALUMINIUM EN LOIR-ET-CHER

ST-CLAUDE-DE-DIRAY - 02 54 20 32 98
ROMORANTIN - 02 54 98 78 31

Vendredi
20 octobre 2023
Loir-et-Cher

la Nouvelle République

lanouvellerepublique.fr

1,30 €
n° 24060

Notre carte...
Les idées de sortie du week-end en Loir-et-Cher
sur lanr.fr

Ériger un barrage contre la grippe

PAGE 6



Comme ici à Blois, la campagne de vaccination contre la grippe bat son plein. On peut y associer le Covid. (Photo NR, Fabien Burgaud)

LOIR-ET-CHER

Cheverny à l'heure de l'automne

PAGE 8



(Photo NR, Jérôme Dutac)

LOIR-ET-CHER

Bioulac entre dans l'exécutif départemental

PAGE 3

ESPACE

Thomas Pesquet raconte sa vie de terrien

PAGE 31

BASKET

Le budget de l'ADA Blois à la loupe

PAGE 26

BOOSTEZ
votre ambition,
partagez votre talent.

Centemploi.com
Le site d'offres d'emploi de votre région

R 27732 - 1020 - 1,30 € 41



légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

 **Région Centre Val de Loire**

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. François BONNEAU - Président - DPECS - 9, rue Saint-Pierre-Lentin, CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, tél. : 02 38 70 30 30.
SIRET 23450002300028
Référence acheteur : 23FF06TX
L'avis implique un marché public.
Objet : DOMAINE DE CHAUMONT-SUR-LOIRE (41) - Travaux de gestion du peuplement arboré du Domaine - 2 LOTS.
Procédure : procédure adaptée.
Forme du marché : prestation divisée en lots : oui.
Lot n° 01 : ÉLAGAGE, ABATTAGE, HAUBANAGE
Lot n° 02 : PLANTATIONS
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 17/11/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 17/10/2023.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://achats.regioncentre-valde Loire.fr>

ANNONCES LÉGALES

Vie de sociétés

 **ComptaFrance**
S.C.I. GET-IMMO
SCI
au capital de 6 097,96 €
Siège social : 41 rue des Forges
41120 CANDE SUR BEUVRON
398 490 458 RCS BLOIS

Par AGE du 10/10/2023 il a été décidé de transférer le siège social du 41 rue des Forges 41120 CANDE SUR BEUVRON au 6B rue du Bas Village 35510 CESSON SEVIGNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Radiation sera faite au RCS de BLOIS et la société sera immatriculée au RCS DE RENNES.

ASSUR CONSEIL.

SAS au capital social de 60000 euros.
Siège social : 8 Place Victor Hugo, 41700 COUR-CHEVERNY.
482338563 RCS de Blois.

NON-RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes d'un PV des décisions de l'associée unique en date du 30/09/2023, l'associée unique a décidé de ne pas renouveler les mandats de la société SOLOGNE AUDIT CONSEIL, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Eric LETOURMY (SARL AL3C), commissaire aux comptes suppléant, dans la mesure où la loi n° 2019-486 du 22/05/2019, dite Loi Pacte, ne rend plus cette nomination obligatoire. Pour avis. La Présidence

A2GEVIE

SAS au capital de 10.000 euros
Siège social : 26 Mail des Platanes 41200 Romorantin
RCS BLOIS - 537 722 829

Le siège de la société A2GEVIE sis au 26 mail des platanes à Romorantin-Lanthenay est transféré au 28 mail des platanes à Romorantin-Lanthenay.

A2GEVIE 973

SAS au capital de 9 000 euros
Siège social : 26 Mail des platanes 41200 Romorantin
RCS BLOIS - 824 337 935

Le siège de la société A2GEVIE 973 sis au 26 mail des Platanes à Romorantin-Lanthenay est transféré au 28 mail des Platanes à Romorantin-Lanthenay.

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne

Par arrêté n°18-2023 le Président du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, Monsieur Pascal BIOULAC, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Grande Sologne, arrêté par délibération n°2023-03 du Comité syndical le 9 février 2023.

Par décision n°E23000154/45 en date 25 septembre 2023, M. le Président du Tribunal administratif d'Orléans a désigné une Commission d'enquête composée de Monsieur Bernard DUCATEAU, Président commissaire-enquêteur, Monsieur Olivier ALLEZARD, membre titulaire commissaire-enquêteur et Monsieur Claude MARTIN, membre titulaire commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Louis HAYN, membre suppléant commissaire enquêteur.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du SCoT du Pays de Grande Sologne qui est de la compétence du Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne. Le SCoT est un document de planification qui fixe pour les vingt prochaines années des orientations et objectifs concernant, notamment, l'urbanisme, l'habitat, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les transports, l'agriculture, la transition énergétique, la santé, etc. Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Préalablement à son adoption par le Conseil syndical du Pays de Grande Sologne, le projet de SCoT est soumis à une enquête publique qui se déroulera du **lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 6 décembre 2023 à 17h00**.

Le dossier soumis à l'enquête comprend le projet arrêté du SCoT. Il se compose d'un résumé non technique, d'un rapport de présentation scindé en 3 tomes, d'une évaluation environnementale, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), d'un bilan de la concertation et de la délibération n°2023-03 du comité syndical du Pays de Grande Sologne arrêtant le projet de SCoT. Le dossier d'enquête publique comprendra également les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) réceptionnés par le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, celui de l'Autorité Environnementale et une annexe constituée d'un recueil de pièces administratives.

Le siège du Syndicat du Pays de Grande Sologne, situé 14 avenue de l'Europe à Lamotte-Beuvron (41600), est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Le dossier d'enquête publique du projet du SCoT « Grande Sologne » sera consultable :

- en version informatique sur le site internet du SCoT du Pays de Grande Sologne : <https://scotgrandesologne.proscot-eau.fr/> ;

- en version papier dans les 3 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés ci-dessous :

- **Siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne et de la communauté de communes de Cœur de Sologne**, 14 avenue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron

Le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Sont exceptés les jours fériés

- **Siège de la Mairie de Neung-sur-Beuvron**, 1 rue des Angès - 41210 Neung-sur-Beuvron

Le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h
Le vendredi de 14h30 à 17h30
Sont exceptés les jours fériés

- **Siège de la Mairie de Salbris**, 33 boulevard de la République - 41300 Salbris

Le lundi de 14h30 à 17h30
Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30
Sont exceptés les jours fériés

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessus. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président commissaire enquêteur, disponibles dans les 3 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessus ;

- par voie postale, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne », à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête à l'adresse suivante : Synd14, avenue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron.

- par courriel, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne », adressé à : contact@grande-sologne.com

Les commissaires enquêteurs tiendront également des permanences pour recevoir les observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et horaires définis ci-dessous :

- Siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, 14, rue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron
Le 6 novembre 2023 de 9h à 12h
Le 6 décembre 2023 de 14h à 17h

- Mairie de Neung-sur-Beuvron, 1, rue des Angès - 41210 Neung-sur-Beuvron
Le 16 novembre 2023 de 9h à 12h
Le 29 novembre 2023 de 9h à 12h

- Mairie de Salbris, Salle Waquet, 52, Bd de la République - 41300 Salbris
Le 16 novembre 2023 de 14h30 à 17h30
Le 29 novembre 2023 de 14h30 à 17h30

Les observations adressées par courrier postal, par voie électronique ainsi que celles reçues sur les registres papier des différents lieux d'enquête, seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, à la Préfecture du Loir-et-Cher, au siège du Pays de Grande Sologne, aux jours et heures habituels d'ouverture hors jours fériés, et dans les lieux d'enquête publique pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables sur le site internet dédié au SCoT de Grande Sologne : <https://scotgrandesologne.proscot-eau.fr/>. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et au cours de l'enquête publique, sera approuvé par délibération du Comité syndical du Pays de Grande Sologne. Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, à l'adresse postale suivante : Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, 14, avenue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron.

Des informations sur cette enquête peuvent également être obtenues par courriel à l'adresse suivante : contact@grande-sologne.com

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les observations du public, sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

Pascal BIOULAC, Président

 **Le portail des marchés publics et privés**

Publications d'Annonces
Officielles & Légales
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tel : 02 47 60 62 10

Indre

Tel : 02 47 60 62 79

Vienne

Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tel : 02 47 60 62 10

ou par email

aof@nr-communication.fr

Pour publier* ou consulter
une annonce légale :

www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé

 **nr-legales.com**
Groupe La Nouvelle République

MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics

 **Pro MARCHÉS PUBLICS**
Groupe La Nouvelle République

www.pro-marchespublics.com

Tél : 02 47 60 62 11

support@nr-pmp.com



(Photo NR, J. D.)

BOXE

Le combat d'une vie pour Connan

PAGE 24

ERIC GARNIER PAYSAGISTE



Déplacement dans tout le Loir-et-Cher

Création et Entretien de jardin
Tonte, Taille, Élagage
Contrat d'Entretien à l'année



GARNIER SERVICES

www.eric-garnier-paysagiste.fr

06 71 06 02 67

Vendredi 10 novembre 2023
Loir-et-Cher

la Nouvelle République

lanouvellerepublique.fr

1,30 € n° 24078

Notre carte...
Loir-et-Cher : les idées de sorties du week-end
sur lanr.fr

Rue du Bourg-Neuf : le chantier crisper

PAGE 10



À Blois, les travaux en cours rue du Bourg-Neuf perturbent l'activité commerciale. (Photo NR, Jérôme Dutac)

BLOIS

Des olympiades pour recruter autrement

PAGE 3



(Photo NR)

SELLES-SUR-CHER

Les fromages à l'épreuve de fins palais

PAGE 18

FOOTBALL

Choc de haut de tableau pour le SOR

PAGE 25

Faites des économies d'énergie

ISOSCOPI
L'ISOLATION AUTREMENT

Isolation
Couverture
Panneaux photovoltaïques

OPTION ZEN
Détendez-vous on s'occupe de toutes les aides pour vous gratuitement

Contactez-nous au **02 54 89 51 28**
Rue Antoine Yvon Villarceau - ZAC des Courtis à Vendôme

MAIRIE DE VENDÔME
RSE
LEADER EN ÉNERGIE

Votre journal paraîtra demain :

Samedi 11 novembre
Armistice 1918

R 27732 - 1110 - 1,30 € 41



légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification du pouvoir adjudicateur : commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray, 10, rue des Ecoles, 41000 Saint-Sulpice-de-Pommeray. Tél. : 02.54.52.58.00. Le représentant du pouvoir adjudicateur est Monsieur Denis LESIEUR, maire de la commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray.

Objet du marché : élaboration sur place et fourniture de repas pour la restauration des écoles maternelle et élémentaire et du service enfance jeunesse de Saint-Sulpice-de-Pommeray.

Procédure de consultation : procédure adaptée ouverte – articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le présent marché est régi par le CCAG – Fournitures Courantes et Services (2021).

Caractéristique du marché : prix : en euros HT.

Validité de l'offre : 90 jours.

Décomposition du marché : lot unique.

Date de début d'exécution : 1^{er} janvier 2024.

Délai d'exécution : 1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Retrait du dossier de consultation : le dossier de consultation est disponible par voie de téléchargement gratuit sur www.ad41.org/Stsulpedepommeray

Conditions de délais : date et heure limites de réception des candidatures et des offres : le jeudi 30 novembre 2023 à 12 h 00.

Date d'envoi de l'avis à la publication : le mardi 7 novembre 2023.

Pro MARCHÉS PUBLICS

Entreprises, artisans, PME, PMI...

GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !

Renouvelez-vous gratuitement à l'échelle nationale sur le nouveau site internet du groupe La Nouvelle République

www.pro-marchespublics.fr

Consultation gratuite des marchés publics et privés locaux et régionaux

Alerte mail gratuite avec vos critères de choix

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne

Par arrêté n°18-2023 le Président du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, Monsieur Pascal BIOLAC, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Grande Sologne, arrêté par délibération n°2023-03 du Comité syndical le 9 février 2023.

Par décision n°E23000154/45 en date 25 septembre 2023, M. le Président du Tribunal administratif d'Orléans a désigné une Commission d'enquête composée de Monsieur Bernard DUCATEAU, Président commissaire-enquêteur, Monsieur Olivier ALLEZARD, membre titulaire commissaire-enquêteur et Monsieur Claude MARTIN, membre titulaire commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Louis HAYN, membre suppléant commissaire enquêteur.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du SCoT du Pays de Grande Sologne qui est de la compétence du Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne. Le SCoT est un document de planification qui fixe pour les vingt prochaines années des orientations et objectifs concernant, notamment, l'urbanisme, l'habitat, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les transports, l'agriculture, la transition énergétique, la santé, etc. Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Préalablement à son adoption par le Conseil syndical du Pays de Grande Sologne, le projet de SCoT est soumis à une enquête publique qui se déroulera du **lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 6 décembre 2023 à 17h00**.

Le dossier soumis à l'enquête comprend le projet arrêté du SCoT. Il se compose d'un résumé non technique, d'un rapport de présentation scindé en 3 tomes, d'une évaluation environnementale, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), d'un bilan de la concertation et de la délibération n°2023-03 du comité syndical du Pays de Grande Sologne arrêtant le projet de SCoT. Le dossier d'enquête publique comprendra également les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) réceptionnés par le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, celui de l'Autorité Environnementale et une annexe constituée d'un recueil de pièces administratives.

Le siège du Syndicat du Pays de Grande Sologne, situé 14 avenue de l'Europe à Lamotte-Beuvron (41600), est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Le dossier d'enquête publique du projet du SCoT « Grande Sologne » sera consultable :

- en version informatique sur le site internet du SCoT du Pays de Grande Sologne : <https://scotgrandesologne.proscot-eau.fr/> ;
- en version papier dans les 3 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés ci-dessous :

- **Siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne et de la communauté de communes de Cœur de Sologne**, 14 avenue de l'Europe – 41600 Lamotte-Beuvron

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Sont exceptés les jours fériés

- **Siège de la Mairie de Neung-sur-Beuvron**, 1 rue des Angès – 41210 Neung-sur-Beuvron

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h
Le vendredi de 14h30 à 17h30
Sont exceptés les jours fériés

- **Siège de la Mairie de Salbris**, 33 boulevard de la République – 41300 Salbris

Le lundi de 14h30 à 17h30
Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30
Sont exceptés les jours fériés

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessus. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président commissaire enquêteur, disponibles dans les 3 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessus ;
- par voie postale, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne », à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête à l'adresse suivante : Synd14, avenue de l'Europe – 41600 Lamotte-Beuvron.

- par courriel, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne », adressé à : contact@grande-sologne.com

Les commissaires enquêteurs tiendront également des permanences pour recevoir les observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et horaires définis ci-dessous :

- Siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, 14, rue de l'Europe – 41600 Lamotte-Beuvron

Le 6 novembre 2023 de 9h à 12h
Le 6 décembre 2023 de 14h à 17h

- Mairie de Neung-sur-Beuvron, 1, rue des Angès – 41210 Neung-sur-Beuvron

Le 16 novembre 2023 de 9h à 12h
Le 29 novembre 2023 de 9h à 12h

- Mairie de Salbris, Salle Waquet, 52, Bd de la République – 41300 Salbris

Le 16 novembre 2023 de 14h30 à 17h30
Le 29 novembre 2023 de 14h30 à 17h30

Les observations adressées par courrier postal, par voie électronique ainsi que celles reçues sur les registres papier des différents lieux d'enquête, seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, à la Préfecture du Loir-et-Cher, au siège du Pays de Grande Sologne, aux jours et heures habituels d'ouverture hors jours fériés, et dans les lieux d'enquête publique pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables sur le site internet dédié au SCoT de Grande Sologne : <https://scotgrandesologne.proscot-eau.fr/>. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et au cours de l'enquête publique, sera approuvé par délibération du Comité syndical du Pays de Grande Sologne. Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, à l'adresse postale suivante : Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, 14, avenue de l'Europe – 41600 Lamotte-Beuvron.

Des informations sur cette enquête peuvent également être obtenues par courriel à l'adresse suivante : contact@grande-sologne.com

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les observations du public, sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

Pascal BIOLAC, Président

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral du 07 novembre 2023, une enquête publique de 31 jours consécutifs, du **lundi 27 novembre 2023 à 09h00 au mercredi 27 décembre 2023 à 12h00** (clôture de l'enquête), sera ouverte à la demande du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB), préalable à la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Beuvron dans le cadre d'un contrat territorial faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), d'une Autorisation Environnementale et d'une Autorisation Spéciale pour travaux dans un site classé, sur le territoire des communes suivantes :

Loir-et-Cher : Bracieux, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Chambord, Chitenay, Le Controis-en-Sologne, Cour-Cheverny, Courmémé, Crouy-sur-Cosson, Fresnes, Huisseau-sur-Cosson, Lamotte-Beuvron, Monhou-sur-Bièvre, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Neuville, Saint-Gervais-la-Forêt, Thoury, Vineuil et Vouzon.

Loiret : Cerdon, La Ferté-Saint-Aubin, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennely, Vannes-sur-Cosson et Vienne-en-Val.

Le préfet de Loir-et-Cher est chargé d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairies de Bracieux (41) et de La Ferté-Saint-Aubin (45), où le public pourra le consulter pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres ouverts à cet effet en mairies.

Il peut être également consulté sur le site internet de la Préfecture de Loir-et-Cher : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Pierre VIROULAUD, Secrétaire Général de la DDT en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Afin de recevoir les observations, les propositions et contre-propositions du public, le commissaire enquêteur siègera en mairies de Bracieux et de La Ferté-Saint-Aubin à l'occasion des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- Lundi 27 novembre 2023 de 09h00 à 12h00 - mairie de Bracieux
- Mercredi 06 décembre 2023 de 14h00 à 17h00 - mairie de La Ferté-Saint-Aubin
- Vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 17h00 - mairie de La Ferté-Saint-Aubin
- Mercredi 27 décembre 2023 de 09h00 à 12h00 - mairie de Bracieux (clôture de l'enquête)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions pourront être :

- consignées directement sur les registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Bracieux et de La Ferté-Saint-Aubin ;

- adressées par courriel à : ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr ;

- adressées par voie postale à la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher - Service eau et biodiversité - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur : 31 Mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué en version papier sur demande aux frais du demandeur à la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher : ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Bracieux et de La Ferté-Saint-Aubin ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service eau et biodiversité) et sur les différents sites internet des services de l'Etat du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Vie de sociétés

SARL GUYOT BANCAUD MARINGUE

Notaires associés
6 rue du Marché - 41600 LAMOTTE-BEUVRON

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU STADE
Sigle SCI DU STADE

Société civile immobilière au capital de 15 244,90 €
Siège social : lieudit Bicherieux – route de Mennetou 41300 SALBRIS
SIREN 333 003 622 – RCS de BLOIS

Par décision du 03/11/2023 les associés ont nommé gérante, en remplacement de M. Michel FROT décédé le 10/05/2023, et pour une durée indéterminée : Mme Pascaline BELL née FROT demeurant à SALBRIS (41300) 57 rue du Berry. Pour avis, le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SALBRIS du 29 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DANILESCU VALERIU

Siège social : 24 route de Pierrefitte - 41300 SALBRIS

Objet social : travaux de revêtement des sols et des murs telles que la pose de carrelage, de parquet, de moquette, de linoléum, de papier peint, de revêtements muraux, etc... l'activité de marchand de biens

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Valeriu DANILESCU, demeurant 24 route de Pierrefitte - 41300 SALBRIS, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BLOIS

Pour avis

La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 06/11/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES GITES DE LA GUIGNIÈRE

Objet social : Hébergement (meublés de tourisme) à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois.

Egalement, hébergement en gîtes d'étapes (auberge) avec possibilité de restauration.

Siège social : 4 la Guinière, 41270 BOURSAY

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BLOIS

Président : Madame GRIBONVALD Julie, demeurant 2 la guinière, 41270 BOURSAY

Admission aux assemblées et droits de votes : L'assemblée générale est convoquée par le Demandeur, huit (8) jours avant la date de la réunion, par tous moyens mentionnant le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Sous réserve des dispositions légales applicables (notamment les articles L.227-19 et L.227-3 du code de commerce) qui exigent l'unanimité des associés, les décisions collectives sont prises à la majorité simple des voix dont disposent les associés présent ou représentés (ou ayant retourné le bulletin de vote en cas de consultation écrite).

Clause d'agrément : En cas de réunion de toutes les actions en une seule main, l'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par les Statuts.

La Présidente

la Renaissance

du Loir & Cher

RLC



10 NOVEMBRE 2023
N° 3172

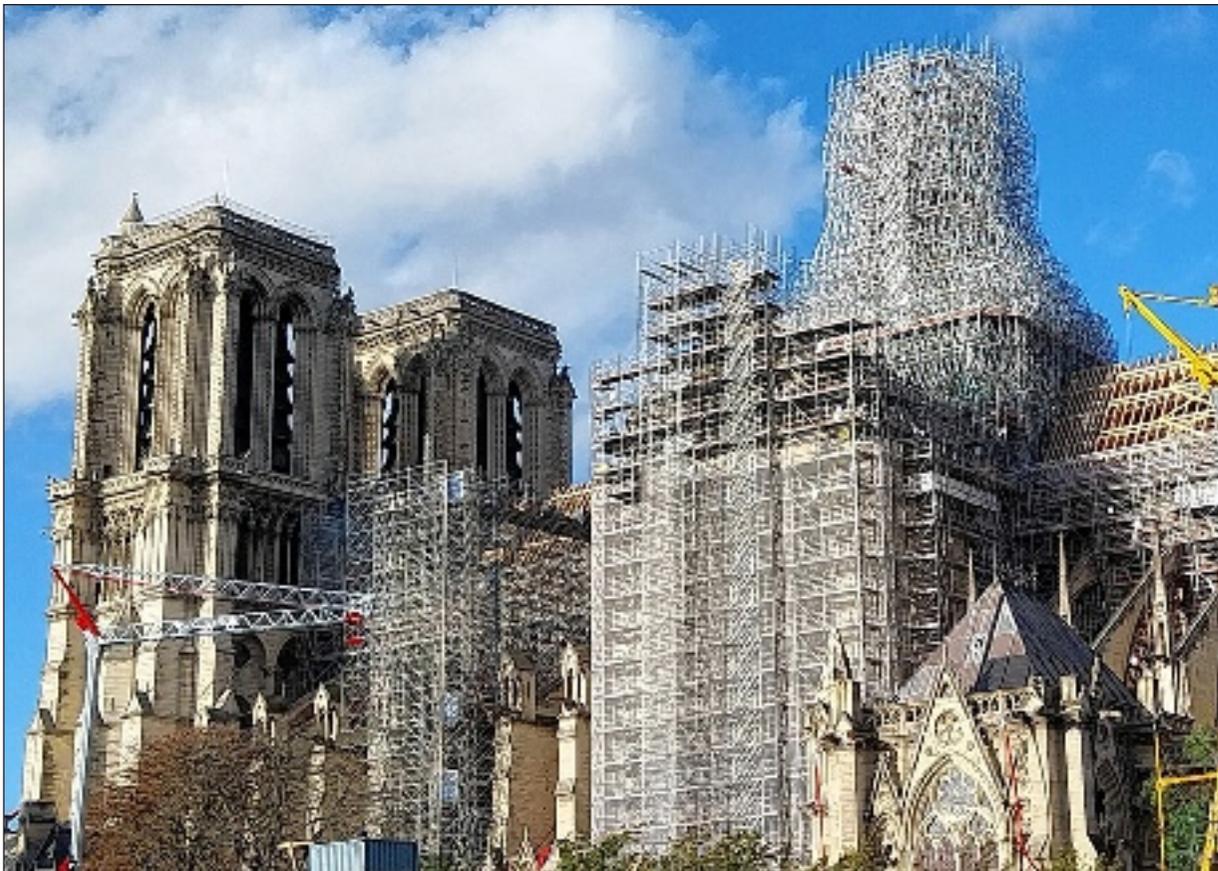
1,70 €

3, RUE D'ARTOIS - 41000 BLOIS - RÉDACTION - DIFFUSION - PUBLICITÉ : 02.54.78.12.44 - FAX : 02.54.74.19.67 - ANNONCES LÉGALES : TÉL. : 05.56.44.72.24 - FAX : 05.56.44.23.70

Chantier historique

Éternelle Notre-Dame

>> lire en page 3



COLLÈGE LE PRIEURÉ DE SAMBIN
6^{ES} 5^{ES}

Prieuré de Sambin :
38 Rue de la Fontaine Urbain // 41120 Sambin

COLLÈGE LE PRIEURÉ DE PONTLEVOY
4^{ES} 3^{ES} 2^{NDE}

18 NOVEMBRE 2023
PORTES OUVERTES
RENCONTRES ET VISITES DE 9H00 À 12H30

Prieuré de Pontlevoy :
70 route de Montrichard // 41400 Pontlevoy

secretariat@lplcp.fr
02 54 20 28 22
www.lplcp.fr

RLC

Spectacle

De belles surprises à All That Jazz

>> lire en page 10

RLC

Pontlevoy

Bistrot-brocante, brèves de comptoir et soirées-concerts

>> lire en page 11

jusqu'au 18 novembre

**OFFRE
CRESCENDO**

**100€
OFFERTS**
— tous —
— les —

**500€
D'ACHAT***

* Offre valable du 19 octobre au 18 novembre 2023. Remise immédiate de 100 € par tranche de 500 € d'achat hors frais de livraison, non valable sur collections Meubles CELIO. Offre non cumulable avec autres promotions. Photo non contractuelle.

OUVERT SAMEDI 11 NOVEMBRE



**CENTRE CIAL CAP SUD
CHAMBRAY-LÈS-TOURS**

3 rue Alexandra David-Néel
à côté de CULTURA - Tél : 02 47 39 15 64

SAS JBE CONCEPT 37 - RCS 794 735 365 - Commerçant indépendant
exploitant la marque Mobilier de France



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne

Par arrêté n°18-2023 le Président du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, Monsieur Pascal BIOULAC, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Grande Sologne, arrêté par délibération n°2023-03 du Comité syndical le 9 février 2023. Par décision n°E23000154/45 en date 25 septembre 2023, M. le Président du Tribunal administratif d'Orléans a désigné une Commission d'enquête composée de Monsieur Bernard DUCATEAU, Président commissaire-enquêteur, Monsieur Olivier ALLEZARD, membre titulaire commissaire-enquêteur et Monsieur Claude MARTIN, membre titulaire commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-Louis HAYN, membre suppléant commissaire enquêteur.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du SCoT du Pays de Grande Sologne qui est de la compétence du Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne. Le SCoT est un document de planification qui fixe pour les vingt prochaines années des orientations et objectifs concernant, notamment, l'urbanisme, l'habitat, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les transports, l'agriculture, la transition énergétique, la santé, etc. Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux. Préalablement à son adoption par le Conseil syndical du Pays de Grande Sologne, le projet de SCoT est soumis à une enquête publique qui se déroulera **du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 6 décembre 2023 à 17h00**.

Le dossier soumis à l'enquête comprend le projet arrêté du SCoT. Il se compose d'un résumé non technique, d'un rapport de présentation scindé en 3 tomes, d'une évaluation environnementale, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), d'un bilan de la concertation et de la délibération n°2023-03 du comité syndical du Pays de Grande Sologne arrêtant le projet de SCoT. Le dossier d'enquête publique comprendra également les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) réceptionnés par le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, celui de l'Autorité Environnementale et une annexe constituée d'un recueil de pièces administratives.

Le siège du Syndicat du Pays de Grande Sologne, situé 14 avenue de l'Europe à Lamotte-Beuvron (41600), est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée. Le dossier d'enquête publique du projet du SCoT « Grande Sologne » sera consultable :

- en version informatique sur le site internet du SCoT du Pays de Grande Sologne : <https://scotgrandesologne.proscot-eau.fr/> ;
- en version papier dans les 3 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés ci-dessous :

- **Siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne et de la communauté de communes de Coeur de Sologne**, 14 avenue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron
Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Sont exceptés les jours fériés

- **Siège de la Mairie de Neung-sur-Beuvron**, 1 rue des Anges - 41210 Neung-sur-Beuvron
Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h
Le vendredi de 14h30 à 17h30
Sont exceptés les jours fériés

- **Siège de la Mairie de Salbris**, 33 boulevard de la République - 41300 Salbris
Le lundi de 14h30 à 17h30
Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30
Sont exceptés les jours fériés

- Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessus. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président commissaire enquêteur, disponibles dans les 3 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessus ;
- par voie postale, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne », à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête à l'adresse suivante : Synd14, avenue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron.

- par courriel, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne », adressé à : contact@grande-sologne.com

Les commissaires enquêteurs tiendront également des permanences pour recevoir les observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et horaires définis ci-dessous :

- Siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, 14, rue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron

- **Le 6 novembre 2023 de 9h à 12h**
- **Le 6 décembre 2023 de 14h à 17h**

- Mairie de Neung-sur-Beuvron, 1, rue des Anges - 41210 Neung-sur-Beuvron
- **Le 16 novembre 2023 de 9h à 12h**
- **Le 29 novembre 2023 de 9h à 12h**

- Mairie de Salbris, Salle Waquet, 52, Bd de la République - 41300 Salbris
- **Le 16 novembre 2023 de 14h30 à 17h30**
- **Le 29 novembre 2023 de 14h30 à 17h30**

Les observations adressées par courrier postal, par voie électronique ainsi que celles reçues sur les registres papier des différents lieux d'enquête, seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, à la Préfecture du Loir-et-Cher, au siège du Pays de Grande Sologne, aux jours et heures habituels d'ouverture hors jours fériés, et dans les lieux d'enquête publique pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables sur le site internet dédié au SCoT de Grande Sologne : <https://scotgrandesologne.proscot-eau.fr/>. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

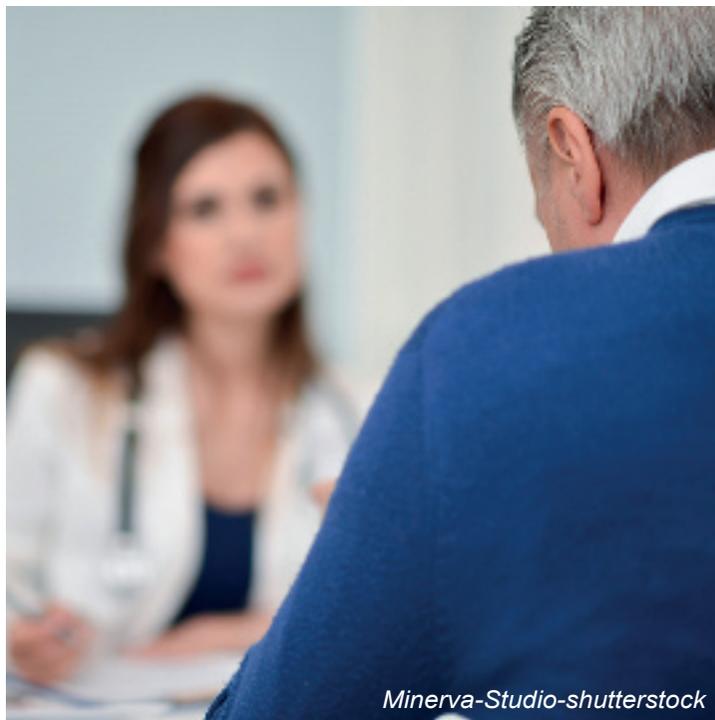
A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et au cours de l'enquête publique, sera approuvé par délibération du Comité syndical du Pays de Grande Sologne. Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, à l'adresse postale suivante : Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, 14, avenue de l'Europe - 41600 Lamotte-Beuvron.

Des informations sur cette enquête peuvent également être obtenues par courriel à l'adresse suivante : contact@grande-sologne.com

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les observations du public, sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

Pascal BIOULAC, Président

Destination Santé



Minerva-Studio-shutterstock

La transmission visuelle de la... démangeaison !

« Un bon gratteur en fait gratter dix ! », titrait le Dr Alain Thillay, auteur d'un résumé d'article sur le site allergique.org. Publiée dans le British Journal of Dermatology, en 2011, l'étude en question appelait la « transmission visuelle » de la démangeaison (ou prurit). Ils avaient alors étudié le comportement de personnes en bonne santé ou d'autres souffrant de dermatite atopique, face justement à des vidéos de personnes qui se grattaient.

Le résultat fut donc sans surprise : les patients atteints de dermatite atopique ont rapporté une intensité plus élevée du prurit et se sont grattés plus souvent en regardant les vidéos de démangeaisons. Conclusion : « la grattouille est contagieuse », comme le rapportait alors le Dr Thillay. « Il suffit qu'un sujet, qui se gratte, soit suspect de gale par exemple, pour que, à l'instar du bon bailleur qui en fait bailler dix, le bon gratteur provoque prurit et grattage chez dix témoins !

Infestation parasitaire...

Si peu d'études ont été réalisées sur le sujet, il existerait bien une forme de mimétisme en la matière. Avec des personnes – plus empathiques ? – qui y seraient plus sensibles que d'autres. Ce phénomène pourrait aussi constituer un moyen de protection. Dans les cas les plus extrêmes, certains

et à apaiser la douleur à court terme. Illustration en cas d'entorse de la cheville : appliquez aussitôt une poche de glace pour diminuer l'inflammation, pendant 20 minutes environ. Même approche dans la prise en charge d'une douleur au genou suite à un choc : refroidissez-le avec de l'eau fraîche ou de la glace.

Movember : encourager les hommes à consulter

En ce mois de novembre, focus sur l'opération Movember, dédiée aux maladies masculines souvent teintées de tabou. Les hommes sont-ils plus frileux face aux médecins ? Ce qui pourrait apparaître comme une image d'Épinal est une réalité. Si l'on en croit l'Insee, en 2019, « 88 % des femmes ont consulté un médecin généraliste depuis moins d'un an, contre 80 % des hommes. De plus, 60 % des femmes ont consulté un dentiste ou un orthodontiste, contre 54 % des hommes. L'écart entre les femmes et les hommes apparaît le plus important lorsqu'il s'agit du recours à un médecin spécialiste (53 % contre 42 %). »

Ces écarts s'expliqueraient en partie par les suivis médicaux gynécologiques liés à la contraception, la grossesse ou la ménopause. Mais ce n'est pas la seule et unique raison. Aux Etats-Unis, une étude a établi un classement des excuses émises par la gent masculine pour repousser la consultation. La « peur de la mauvaise nouvelle » est fréquemment évoquée, ainsi qu'une certaine « virilité mal placée » : le fait de voir un médecin pouvant apparaître comme un signe de faiblesse.

Mais il apparaît aussi que certains hommes qui consultent cachent certaines données à leur médecin par peur ou par embarras. En effet, certains cancers masculins touchant une partie intime de l'anatomie – comme la prostate ou les testicules – revêtent un aspect tabou. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a poussé deux Australiens à lancer le mouvement « Movember » en 2003 : briser les non-dits autour des cancers masculins.

patients apparaissent même convaincus d'être totalement infestés de parasites et de se gratter jusqu'à provoquer des infections cutanées... qui elles-mêmes démangent ! Sur le plan psychiatrique, il s'agit d'un délire d'infestation parasitaire aussi appelé syndrome d'Ekbom

Contre la douleur, du chaud ou du froid ?

D'une manière générale, un bain à l'eau tiède, des compresses chaudes et autres bouillottes contribuent à apaiser les douleurs et spasmes musculaires ainsi que la raideur articulaire. En favorisant la circulation sanguine sur le site en question, le chaud tend à soulager, à relaxer ou à diminuer les tensions. La chaleur peut ainsi soulager la douleur liée à une lombalgie, un torticolis, des courbatures ou des règles douloureuses. A condition toutefois de respecter quelques précautions d'usage : n'appliquez pas de chaleur sur une nouvelle blessure ou sur une plaie chirurgicale. Et pour éviter les brûlures, n'utilisez jamais le four à micro-ondes pour réchauffer les compresses.

Quand appliquer du froid ?

Celui-ci sera davantage employé en présence d'un œdème – donc le gonflement d'un tissu – ou d'une inflammation. Il agit par vasoconstriction, autrement dit la réduction du débit sanguin, donc potentiellement de la douleur. Après un choc par exemple, l'application de compresses ou de linges froids contribue à réduire l'enflure